



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Stanstead-Est,

QUE le rôle triennal **2025/2026/2027** d'évaluation foncière de la Municipalité de Stanstead-Est sera, **en 2026**, en vigueur pour son deuxième exercice financier, a été déposé à mon bureau le 9 septembre 2025, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
2. être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. de Coaticook
294 rue Saint-Jacques Nord
Coaticook, Québec, J1A 2R3

3. être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
4. être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la **M.R.C. de Coaticook** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À STANSTEAD-EST, ce 18e jour du mois de septembre 2025.

ÉTIENNE LOIGNON-BUTEAU
Directeur général et greffier-trésorier